

Pour tous les propriétaires du mont
Rougemont

L'écho

une montagne d'information

FÉVRIER 2023

Bulletin de l'Association



Plusieurs membres et élus présents pour souligner le 20^e anniversaire de l'AMR

Le 25 octobre dernier, une quarantaine de membres ont participé à une soirée festive de type cocktail dinatoire. La présence des députées Andréanne Larouche et Audrey Bogemans, de même que celle des maires de Saint-Damase et de Rougemont, messieurs Alain Robert et Guy Adam, fut très appréciée par le comité organisateur. Nos anciens présidents et une ancienne présidente, soit Paul Thibault, Joop Gieling, Alain Charbonneau, Sylvain Dansereau et Angéline Lagacé, étaient aussi de la fête.

De gauche à droite : Alain Charbonneau, Joop Gieling, Chrystiane Colette, Sylvain Dansereau, Andréanne Larouche, Angéline Lagacé et Paul Thibault

Plusieurs moments émotifs

Pour son implication en faveur de l'environnement, la présidente de l'Association, madame Chrystiane Collette, a reçu un certificat de reconnaissance de la part de la députée de Shefford, madame Andréanne Larouche. Madame Larouche tenait ainsi à remercier l'Association pour ses efforts en matière de conservation du patrimoine naturel du mont Rougemont, de ses usages et sa biodiversité. La députée provinciale de la circonscription d'Iberville, madame Audrey Bogemans, a tenu à souligner l'implication de monsieur Nelson McArthur au sein de l'Association. Ce dernier, en plus d'avoir été administrateur au conseil d'administration depuis les tout débuts, ne cesse de collaborer aux différents projets. Madame Bogemans a en aussi profité pour souligner l'implication généreuse de madame Angéline Lagacé qui fut présidente de 2015 à 2021.

Concours photo et calendrier 2023

La soirée fut aussi l'occasion de dévoiler les images choisies lors du concours de photos 2022. Plus de 60 photos ont été reçues de la part de huit participants. De très belles images. Un jury de cinq personnes a été composé et le choix fut difficile afin de déterminer quelles photos seraient mises en valeur dans notre calendrier 2023.

Le nouveau site web de l'Association fut aussi présenté aux convives. Pour voir toutes les photos du concours, visitez la section « Découvrir le mont Rougemont » du site web au www.montrougemont.org.

Merci à tous les participants ainsi qu'à notre hôte, Michel Jodoin, qui a fourni gracieusement la salle du foyer de la Cidrerie Michel Jodoin pour l'occasion.

Lutte contre les plantes exotiques envahissantes (PEE) : deux nouveaux projets proposés



Projet 1 : phragmite à Rougemont

En décembre dernier, l'Association du mont Rougemont présentait une nouvelle demande de financement afin d'éradiquer une importante population de phragmite au mont Rougemont. Si le financement est accepté par les deux bailleurs de fonds sollicités, le projet débutera au printemps 2023 pour se terminer à l'automne 2025. Le site d'intervention est le contour d'un étang situé principalement à Rougemont, dont les eaux se dirigent vers le bassin versant de la rivière Yamaska à Saint-Damase.

Par sa physiologie et ses stratégies de croissance, le phragmite peut affecter négativement l'écosystème dans lequel il s'installe et nuire à la faune et à la flore. Il produit une quantité significative de biomasse par sa croissance rapide et la décomposition lente de ses tiges. Cette importante accumulation de litière contribue à l'assèchement d'un milieu. L'épaisse couche de matière organique laissée chaque année freine donc la croissance des autres plantes et nuit à leur établissement par obstruction lumineuse.

Objectifs du projet

- Contrôler la colonie et réduire le risque de propagation du phragmite dans le réseau hydrique de surface;
- Rétablir une végétation naturelle autour du plan d'eau au profit des espèces fauniques et floristiques sensibles;
- Favoriser l'avifaune champêtre par l'installation de nichoirs;
- Favoriser la nidification de chauves-souris par l'installation d'une structure pouvant servir de nichoir ou de dortoir;
- Informer la collectivité locale au sujet des méthodes de lutte contre les plantes exotiques envahissantes (atelier).

Projet 2 : renouée du Japon, alliaire officinale et phragmite à Saint-Damase

En 2020, Nature-Action Québec a réalisé une étude d'avant-projet au sujet du contrôle d'une importante colonie de renouée du Japon située en piémont du côté de Saint-Damase. Contrairement au phragmite qui tolère très mal l'ombre généré par les arbres, la renouée du Japon s'accommode assez bien d'une canopée dense. En effet, cette plante a une incroyable capacité de survie dans divers environnements. Le moindre fragment d'environ 1 cm est capable de régénérer une nouvelle plante. Ses rhizomes peuvent s'enfouir profondément dans le sol et ressurgir plusieurs années plus tard. Ces caractéristiques font de cette plante l'une des plus redoutables espèces exotiques envahissantes de la planète.



Objectifs du projet

- Contrôler l'envahissement de la renouée du Japon afin de limiter sa propagation vers l'intérieur de la montagne;
- Prévenir l'expansion de colonies de phragmite, présent aussi à Saint-Damase, et réduire son potentiel d'envahissement dans les milieux naturels du secteur;
- Contrôler la présence de l'alliaire officinale, une autre PEE dommageable pour l'écosystème, afin d'éviter son expansion vers le cœur du massif forestier;
- Préserver la biodiversité et l'intégrité écologique du mont Rougemont par la restauration des habitats naturels.

Réflexion sur le cerf de Virginie au mont Rougemont



Afin d'alimenter la réflexion entamée par Nature-Action Québec (NAQ), l'Association a été mandatée pour organiser une rencontre avec les propriétaires. Celle-ci a eu lieu le 28 novembre dernier avec une trentaine de propriétaires, la plupart étant aussi chasseurs. Le but de cette rencontre était d'assurer la participation des propriétaires à la réflexion, qu'ils puissent ainsi faire part de leurs observations et préoccupations. Rappelons que NAQ et Conservation de la nature Canada (CNC), sont tous deux préoccupés par une faible régénération forestière et par un déclin des populations de plantes herbacées rares ou sensibles sur leurs propriétés. Selon une étude externe commandée en 2022 par CNC au mont Rougemont, le broutage par le cerf de Virginie serait l'une des principales raisons de ce déclin.

La soirée a débuté avec une explication de la démarche, suivie d'un compte-rendu des résultats du sondage qui avait été envoyé aux propriétaires à la fin de l'été. Un biologiste présentait ensuite les principaux apprentissages réalisés lors des rencontres avec des experts externes. Une grande période de discussion s'en est suivie. Plusieurs propriétaires ont apporté des observations et des suggestions des plus pertinentes pour poursuivre la réflexion.



Différents constats ont été posés et de possibles solutions ont été abordées :

- Les causes potentielles d'un sous-bois dégarni sont probablement multiples;
- La réalisation d'un inventaire à jour de la population de cerfs serait nécessaire;
- Les travaux d'aménagements forestiers seraient possiblement insuffisants sur les propriétés protégées;
- Les organismes de conservation propriétaires des lots protégés devraient augmenter l'activité de chasse sur leurs lots;
- Les mesures éventuelles, dont certaines pourraient dépendre d'autorisations ou de modifications des règles locales de chasse par le ministère concerné, devront permettre de maintenir la qualité de chasse;
- Etc.

Présenter un bilan lors d'une deuxième rencontre

Une autre rencontre permettra de faire le bilan de cette réflexion qui pourrait inclure des propositions d'actions à réaliser sur les propriétés de NAQ et sur celles de tous les propriétaires qui voudront éventuellement y participer. Cette rencontre aura lieu le 2 mars. Consultez l'annonce à la dernière page de ce bulletin ou la section « Événements à venir » du site web de l'Association du mont Rougemont au : www.montrougemont.org pour les détails.

Un don pour vous et pour le futur

Donner votre propriété pour la conservation a des avantages importants à la fois pour vous et pour la nature! Découvrez plus de détails sur le processus dans cette section dédiée.

Qu'est-ce qu'une donation?

- Le donateur transfère les titres de propriété, par exemple, à un organisme de conservation reconnu OU peut octroyer à ce dernier une servitude sans lui faire don du terrain. Pour plus de détails concernant cette 2^e option, consultez le bulletin de l'automne 2022;
- La décision est prise librement et volontairement;
- Le donateur ou ses proches n'obtiennent pas de bénéfices en retour autres que ceux prévus par la *Loi sur l'impôt*.*

L'organisme assume la responsabilité des propriétés protégées avec sérieux.

* Il est à noter qu'il est également possible de faire un don partiel ou de procéder à la vente de la propriété.



Peut-on revendre ma propriété ?

Nature-Action Québec est actif depuis plus de 35 ans et est bien établi dans le domaine. Si la situation de l'organisme venait à se détériorer et que l'organisme était dissout, sa charte prévoit que les terrains préservés, incluant leurs fonds de conservation, soient cédés devant notaire à un autre organisme doté d'une mission similaire de conservation.

Nous recommandons un avis professionnel indépendant dans le domaine des aspects fiscaux et légaux.

Les étapes du don	Don simple	Don écologique ¹
Élaboration du projet de servitude avec l'organisme	X	X
Évaluation écologique (organisme de conservation)	X	X
Accord sur la juste valeur marchande (évaluateur agréé)	X	X
Attestation de la valeur écologique et analyse des titres de propriété	X	X
Demande d'examen d'évaluation et de détermination de la juste valeur marchande		X
Élaboration et conclusion de l'entente avec le notaire (acte notarié)	X	X
Émission du visa fiscal		X
Émission de la déclaration de la juste valeur marchande		X
Émission du reçu pour fins d'impôt par l'organisme de conservation	X	X
Délai approximatif	6 mois à 1 an	1 à 2 ans

¹ Voir le guide suivant disponible en ligne : « Guide du Programme des dons écologiques du Canada : un don pour l'avenir — des avantages fiscaux aujourd'hui » d'Environnement et Changement climatique Canada.

Dans le cadre du Programme de dons écologiques, les entreprises peuvent appliquer la valeur du don pour réduire leurs revenus imposables, alors qu'un individu appliquera le reçu sur les crédits d'impôt non remboursables. Le Programme n'a aucun plafond du montant admissible pouvant produire des avantages fiscaux et tout montant non utilisé peut être reporté sur une période de dix ans. De plus, la participation au Programme annule tout gain en capital sur la transaction. Enfin, il est possible de déterminer la valeur du don avant de s'engager à participer au Programme.

Des bons coups près de chez vous!

Jusqu'à présent, Nature-Action Québec a eu le privilège de se voir léguer à des fins de conservation à perpétuité **plus de 440 ha de milieux naturels** aux monts Rigaud, Rougemont et Yamaska, ainsi qu'à Boucherville, Longueuil, Trois-Rivières et ailleurs en Montérégie. Plusieurs autres terrains ont aussi été acquis par d'autres organismes de conservation partenaires.



« Mon mari et moi avons donné 11,5 des 16,5 acres de notre terrain à un organisme de conservation. On y protège une partie du bassin versant d'un petit ruisseau qui rejoint le ruisseau Jackson qui abrite les salamandres pourpre et sombre de même qu'un corridor très utilisé par le pécan et le vison. Sur les 5 acres restants se trouve ma maison et suffisamment de forêt pour me fournir en bois de chauffage que j'utilise en appoint. Grâce aux avantages fiscaux liés aux dons, j'ai calculé que ça restait avantageux, si on ajoute les frais associés que je n'ai pas eu à déboursier et que ma propriété, maintenant voisine d'une aire protégée, prendra plus de valeur. Une opération gagnante pour tout le monde et pour la nature. »

- Témoignage de Madame Louise Gratton, mont Rougemont

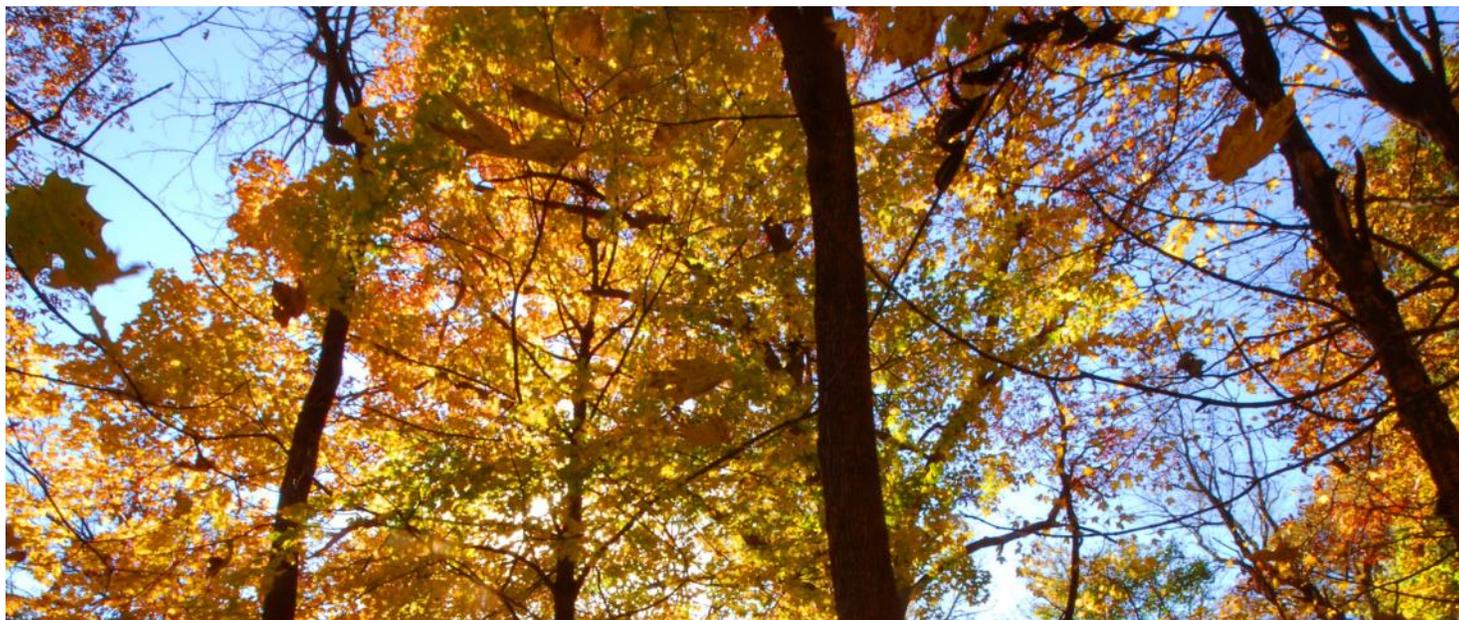


Un programme de suivi et de surveillance des propriétés protégées est aussi mis en place. Une visite annuelle est effectuée pour vérifier le bon état de conservation des terrains. Des suivis spécifiques sont aussi prévus aux 3 à 5 ans avec des spécialistes.

Pour en savoir plus à ce sujet, communiquez avec Sébastien Lévesque, chargé de projets adjoint, direction Conservation de Nature-Action Québec, au sebastien.levesque@nature-action.qc.ca ou par téléphone au 450 536-0422, poste 431. Le coordonnateur de l'Association du mont Rougemont peut aussi vous aider au : info@montrougemont.org ou par téléphone au 450 779-2725.

Préservez une érablière en santé pour le bien de tous !

Afin d'assurer une longue vie à votre érablière, des techniques d'aménagement acérico-forestier existent pour vous permettre d'accroître sa capacité à réagir aux intempéries et aux perturbations naturelles. Ces interventions visent à promouvoir la production de sève, ainsi qu'à favoriser la croissance des arbres, la qualité des tiges et la biodiversité de l'écosystème qu'est votre érablière.



Pour un potentiel forestier productif

- Assurez-vous de maintenir une structure inéquienne du peuplement. Votre érablière doit en effet contenir plusieurs jeunes tiges (votre relève), un nombre intéressant d'arbres de diamètre moyen (vos producteurs) et quelques arbres vétérans (vos semenciers).

Votre érablière devrait compter au moins 5 000 semis et 400 gaules d'érables à l'hectare.
Assurer la relève, c'est une question de rentabilité!

- Effectuez une coupe d'assainissement. Si la densité du peuplement le permet, cette coupe vise essentiellement à récolter des arbres non vigoureux ou endommagés par les insectes ou maladies infectieuses qui nuisent au développement des bons producteurs et des tiges d'avenir.

Généralement, la récolte vise de 10 à 15 % des tiges de plus de 10 cm par période de 10 à 15 ans. Lors de l'intervention, on tente de répartir le prélèvement uniformément en évitant de créer des trouées d'un diamètre supérieur à la hauteur des arbres du couvert dominant.

- Respectez les normes d'entaillage afin de maintenir la capacité de production à long terme des arbres producteurs de l'érablière

Les nombres d'entailles par classe de diamètre hauteur poitrine (DHP) sont les suivants :

Moins de 24 cm → 0* 24 à 40 cm → 1
40 à 60 cm → 2 Plus de 60 cm → 3

***Entailler un arbre de 20 cm DHP, comme le dictait l'ancienne norme, entraîne des baisses de rendements à long terme puisque qu'il ne sera plus possible d'entailler dans du bois sain au-delà de 25 à 30 ans**

Pour une érablière saine



- Effectuez une coupe de jardinage pour améliorer l'érablière. Lorsque la composition le permet, conservez 20 % d'essences compagnes dans votre érablière. Par exemple, priorisez les essences suivantes : tilleul d'Amérique, bouleau jaune (merisier), ostryer de Virginie, frêne blanc et cerisier tardif. Contrairement à d'autres essences résineuses, la pruche peut aussi être considérée parmi les essences compagnes à préserver. Sa présence peut avoir une influence positive sur la biodiversité! De plus, plusieurs arbustes sont des essences compagnes contribuant à l'équilibre des sols de l'érablière : amélanchier, érable de Pennsylvanie, viorne et chèvrefeuille, etc.

- Conservez les tiges de bois mort de gros calibre, qu'elles se trouvent au sol ou que l'arbre soit toujours debout (ce qu'on appelle un chicot). Celles-ci contribuent à la régénération des sols en plus d'offrir des habitats pour maintes espèces fauniques. Il est recommandé de conserver des chicots mesurant au moins 35 cm de diamètre à hauteur de poitrine (DHP) et 3 m de hauteur à l'hectare.

Attirez les espèces fauniques bénéfiques

- Vous avez des problèmes avec les rongeurs? Favorisez l'habitat de leurs prédateurs naturels tels que la pécan d'Amérique, le renard et les rapaces (chouette, hibou, buse, etc.). Ils contribueront au contrôle de certaines populations de rongeurs!

- Saviez-vous que la présence d'une mouffette dans une érablière est précieuse? Cet animal mange à lui seul plus d'insectes que tout autre mammifère!



Événement à venir

RENCONTRE BILAN- Le cerf de Virginie et son impact sur la montagne

Jeudi 2 mars 2023 à 19 h

Grande salle du Centre sportif Desjardins de Saint-Damase
105, rue Saint-Étienne, Saint-Damase (Québec) J0H 1J0



Au programme :

- Nature-Action Québec présentera un bilan de sa démarche de concertation
- Discussion : questions et commentaires des propriétaires du mont Rougemont

Inscription : le nombre de places est limité. Il est donc préférable de s'inscrire.

Trois façons de vous inscrire, au choix :

- Avec votre adresse courriel sur la page « Événement à venir » de la section « Événements » de notre site web au : www.montrougemont.org/evenements/
- Par courriel au : info@montrougemont.org
- Par téléphone au : **450 779-2725**

Ce projet a été réalisé dans le cadre du Projet de partenariat pour les milieux naturels de Conservation de la nature Canada (CNC), pour lequel CNC a reçu une aide financière de plus de 53 M\$ du gouvernement du Québec.

Québec 

 CONSERVATION
DE LA NATURE
CANADA

 NATURE
ACTION
QUÉBEC

Envoyez-nous votre adresse courriel afin de recevoir nos bulletins par courrier électronique. Vous pouvez aussi nous transmettre vos commentaires par courriel à : info@montrougemont.org ou en nous suivant sur notre page Facebook au facebook.com/MontRougemont